

AFFAIRE N° 16 - Implantation d'un foyer d'action éducative dans les rampes de MONTGAILLARD sur le terrain communal (ex-terrain William CLAIN).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Juge des Enfants de SAINT-DENIS nous a contacté pour obtenir un terrain en vue d'y installer un foyer d'action éducative.

La Municipalité disposant à Montgaillard d'un terrain de 6 000 m² environ, je vous propose de le céder gratuitement au Ministère de la Justice en assortissant l'acte de cession d'une clause résolutoire au cas de changement d'affectation.

Ce foyer est destiné d'une part, à accueillir les Jeunes gens de 16 à 19 ans parvenus au terme d'une mesure de placement éducatif afin de favoriser leur insertion dans la vie professionnelle et d'autre part, à héberger les garçons de 13 à 16 ans en attente d'être transférés à l'A. P. E. C. A.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

Vu

Saint-Denis le 2 juin 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : S. P. PROUST

Pour copie certifiée

conforme

Le Directeur des Finances et des

Collectivités Locales.

P. BEANNI